

Abdesselam Abouddrar : ICPC entame la mise en place de sa stratégie **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-10-2009 23:33:50

L'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), a entamé la mise en place de sa stratégie et de son plan d'action, a indiqué lundi à Rabat, le président de cette instance Abdesselam Abouddrar.

Intervenant à la 3ème session ordinaire de l'assemblée générale de l'ICPC, consacrée à la présentation du bilan d'action de cette instance depuis sa création, M. Abouddrar a précisé que, parallèlement au parachèvement de ses mécanismes d'action, l'instance s'est employée à un diagnostic et à une évaluation préliminaires de la corruption et des efforts déployés pour lutter contre ce fléau.

Dans le cadre des ses missions de suivi et d'évaluation, l'ICPC a mené une étude pour faire le point sur le programme du gouvernement en matière de lutte contre la corruption, a-t-il dit, indiquant que cette étude a relevé l'importance de certaines réalisations et des déficits qui requièrent la mise en place d'un cadre stratégique clair et d'un plan d'action adéquat.

M. Abouddrar a indiqué que l'Instance a relevé les aspects de l'adhésion graduelle du Maroc, au cours de la dernière décennie, pour la consolidation des principes du système national de transparence à travers l'adoption de réformes juridiques et institutionnelles.

L'instance, en tant qu'organe consultatif, a veillé à s'acquitter de cette mission en soumettant au ministère de la Justice son avis de la réforme de la justice, a-t-il ajouté, indiquant que des avis de l'ICPC ont également été adressés au ministère de l'Intérieur concernant le projet de loi relatif aux marchés des collectivités locales et au ministère de l'Economie et des Finances concernant le projet de loi relatif aux marchés publics.

M. Abouddrar a rappelé, d'autre part, que parallèlement à sa participation active et régulière aux conférences, congrès et ateliers ayant trait à ce sujet au niveau national et international, l'ICPC a déjà organisé une rencontre d'information à l'occasion des six premiers mois de son lancement.

L'Instance a entamé l'examen des mécanismes à même de développer le principe d'accès à l'information pour l'ériger en droit, avec tout ce que cela suppose comme précisions concernant les restrictions et les obligations.

Elle a également préparé les éléments référentiels pour la réalisation d'une étude sur l'impact de la corruption et l'évaluation des efforts entrepris dans sa lutte ainsi que l'adoption d'une approche graduelle en partenariat avec les secteurs concernés.

M. Abouddrar a ajouté que l'instance est en train de réaliser une plate forme pour le lancement d'une campagne de communication pour informer et sensibiliser le grand public aux causes et conséquences de ce fléau sur les droits fondamentaux et sur le développement humain.

Le programme de cette session comprend notamment l'adoption du projet de l'ordre du jour et le PV de la réunion du 5 mai 2009 et la présentation du rapport des six premiers mois de l'action de cette instance ainsi que la présentation des travaux de la commission exécutive.

L'examen du projet de création de commissions régionale et locale relevant de l'ICPC et le projet du pacte de la transparence entre les membres de cette Instance figurent également au programme en plus de l'organisation d'une conférence nationale sur "la justice et la lutte contre la corruption" qui se tiendra en décembre à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

MAP